COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUIN 2026 A 19H30

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures trente minutes, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Franck MILESI, Maire.

Étaient présents : Franck MILESI, Mickael DALLEMAGNE, Angélique FAGEOT, Naffissatou NIANG, Odile CORDIER, Marc PACKO, Laura VALAIN
Excusés : Damien DRIAT donne pouvoir à Franck MILESI
Jérôme VERON donne pouvoir à Angélique FAFEOT
Absents: Brice NEFF – Sandra CASARI
Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Angélique FAGEOT a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du conseil du 23 avril 2026**
- **Approbation du compte rendu du conseil du 05 juin 2026**
- **Conventions d'adhésion Troyes Champagne Métropole : Garde champêtre - Fourrière animal intercommunale - Service Autorisation droits des sols**
- **Modifications des membres des commissions : Commission appels d'offres - commission de contrôle listes électorales**
- **Modification délibération : Délégations de pouvoir du Maire par le conseil municipal**
- **Participations employeur à la mutuelle et prévoyance des agents territoriaux**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	08	08	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	08	08	0	0	0

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Angélique FAGEOT a été nommé secrétaire de séance

ADHESION AU SERVICE COMMUN DU SERVICE GARDE CHAMPETRE DE TROYES CHMPAGNE METROPOLE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	08	08	0	0	0

Le Maire expose au conseil municipal la proposition de Troyes champagne métropole pour le service de garde champêtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas adhérer à ce service.

ADHESION AU SERVICE COMMUN DU SERVICE FOURIERE ANIMALE DE TROYES CHMPAGNE METROPOLE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	08	08	0	0	0

Le Maire expose au conseil municipal la proposition de Troyes champagne métropole pour le service de fourrière animale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas adhérer à ce service.

ADHESION AU SERVICE COMMUN D'AUTORISATION DES DROITS DES SOLS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	08	08	0	0	0

Numéro de délibération D24-2026

Exposé :

L'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme donne au Maire la compétence de délivrer au nom de la Commune les autorisations et les actes relatifs à l'occupation et utilisation du sol.

Par une délibération du 29 mai 2015, Troyes Champagne Métropole a décidé de créer un service commun « autorisation des droits des sols » (ADS) en application des articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'urbanisme. Ce service a pour objet d'offrir une expertise en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ensemble des communes de l'agglomération volontaires.

Les projets de décisions rendus par le service ne sont pas contraignants pour la commune, le Maire étant autorité compétente et responsable en la matière.

Pour rappel, la cotisation annuelle versée par les communes adhérentes comprend :

- Une part fixe, calculée en appliquant à la population municipale déterminée par l'INSEE, un taux fixé par la communauté d'agglomération (équivalent à 0,25 € par habitant pour l'année 2026),
- Une part variable en fonction des prestations commandées par la Commune et réalisées par les agents instructeurs (tarifs 2026 annexés).

		Tarifs 2025		Proposition tarifs 2026	
Catégories		**Coefficients**	**Valeur**	**Nouveaux coefficients**	**Valeur**
Permis de construire	PC Maison individuelle	1	290 €	1	290 €
	Autres PC	1,5	435 €	1,5	435 €
Certificat d'urbanisme Type B		0,6	174 €	0,6	174 €
Déclaration préalable	DP Construction (*DP MI*)	0,7	203 €	0,7	203 €
	DP Aménagement	1,0	290 €	1,0	290 €
	Autres DP	0,7	203 €	0,7	203 €
Permis d'aménager		2,0	580 €	2,0	580 €
Permis de démolir		0,5	145 €	0,5	145 €
Déclaration préalable Enseignes/Publicités		/	/	**0,5**	**145 €**
Autorisation de travaux ERP		/	/	**0,8**	**232 €**
Participation aux charges fixes		0,25 € par habitant		0,25 € par habitant	

La Commune de Fresnoy-le-Château est adhérente depuis le 20 novembre 2017 et souhaite poursuivre son adhésion.

Troyes Champagne Métropole ayant actualisé les conditions de fonctionnement de son service commun « ADS », une nouvelle convention d'adhésion a été élaborée, qu'il convient donc d'approuver et de conclure afin de pérenniser le bénéfice de ce service.

Cette dernière est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est donc invité à confirmer son adhésion au service commun « ADS3 et conclure cette nouvelle convention d'adhésion pour la période 2026-2032.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

DE CONFIRMER l'adhésion de la Commune au service commun « ADS » de Troyes Champagne Métropole ;

D'APPROUVER la convention d'adhésion annexée à la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « ADS » pour la période 2026-2032.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES (CAO) ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D14-2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	08	08	0	0	0

Numéro de délibération D25-2026

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT qui dispose que dans une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, doit comporter un Président et trois membres titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer les membres ci-dessous pour la commission d'appel d'offres :

-M Franck MILESI, Maire

Titulaires :	Suppléants :
-M DRIAT Damien	M Marc PACKO
-M VERON Jerôme	Mme Odile CORDIER
-M DALLEMAGNE Mickaël	Mme Laura VALAIN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE CERTAINES DE SES ATTRIBUTIONS- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D13-2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
07	08	07	0	1	0

Numéro de délibération D26-2026

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

-de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter des indemnités de sinistre y afférentes (vote à l'unanimité)

- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (vote à l'unanimité)

-d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges (vote à l'unanimité)

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros (2 voix contre - 8 pour)

-de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme (vote à l'unanimité)

-d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. (Vote à l'unanimité)

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets.

-Arrivée de Monsieur Jérôme VERON à 20h15.

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
08	08	08	0	0	0

Numéro de délibération D27-2026

Vu la délibération en date du 10 décembre 2012, portant sur la participation financière de la protection sociale des agents

Vu l'avis favorable du comité technique du 19 novembre 2012 ;

Le Maire informe le conseil municipal que conformément à la législation en vigueur à compter du 1er janvier 2026, il y a lieu d'augmenter la participation employeur au titre des risques santé et prévoyance.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et sous réserve de l'avis favorable du Comité social territorial :

* d'augmenter la participation financièrement à la protection sociale complémentaire des agents de la Collectivité au titre des risques Santé et Prévoyance, souscrits de manière individuelle et facultative, à compter du 1er janvier 2026,

* de fixer la participation financière de la collectivité, dont le montant versé ne pourra toutefois excéder le celui de la cotisation ou de la prime due par l'agent, à :

- Une prise en charge d'un montant de 15 (quinze) euros (montant unitaire) par agent pour le risque santé, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaire Santé labellisée

- et d'un montant de 15 (quinze) euros (montant unitaire) par agent pour le risque prévoyance à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie prévoyance maintien de salaire labellisée

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2026

Le Maire informe le conseil municipal de la réunion pour l'organisation du 14 juillet de la commission fêtes, jeunesse, sport et loisirs, culture et communication qui a eu lieu le samedi 13 juin 2026. Il a été décidé ce qui suit :

Lundi 13.07.26

- Rendez-vous à la mairie 22h / retraite aux flambeaux 22h30
- Feu d'artifice au terrain de foot à 23h
- Manifestation organisée par la Mairie.

Mardi 14.07.26

- Apéritif + repas pour les inscrits
- Boissons pour le repas : soft , vin, eau, eau pétillante.
- Repas géré par la Mairie.

Comité des fêtes :

- Loto / pêche aux canards / filet garni

Pompiers :

- Concours de pétanque

Échanges autour des boissons :

Commune :

- Apéritif.
- Vin, soft, eau, eau pétillante.

Comité des fêtes :

- Bière et tireuse / champagne.
- Le comité des fêtes envisage d'acheter une tireuse à bière : ~ 800 €.
- Demande de subvention à hauteur de 50 % à la Mairie.
- Le comité des fêtes gère sa caisse pour les boissons.

Goûter pour les enfants

- Géré par la Mairie.

Goûter pour les anciens

- Géré par le comité des fêtes.

Lots pour les femmes

- À réfléchir en conseil municipal

Après cet exposé, le conseil municipal décide :

-D'accepter cette organisation

-De prendre en charge les boissons des sapeurs -pompiers volontaires de la commune

-D'acheter une quarantaine de lots pour les femmes

-De fixer les tarifs du repas comme suit :

TARIFS REPAS DU 14 JUILLET 2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
08	08	08	0	0	0

Numéro de délibération D28-2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'organisation du repas du 14 Juillet, il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour ce repas.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs du repas du 14 Juillet 2026 comme suit :

Enfants jusqu'à 11 ans (de la Commune et de l'extérieur)	Gratuit
Enfants de 12 à 15 ans (de la Commune et de l'extérieur)	10 €
Adultes de la Commune	17 €
Adultes extérieurs	21 €

- PRECISE que ces sommes seront encaissées grâce à la régie des « Animations diverses ».

INFORMATIONS DIVERSES

*Compte rendu de l'assemblée générale du SDDEA par Monsieur Mickaël DALLEMAGNE

*Compte rendu de la commission cycle de l'eau de Troyes Champagne Métropole par Monsieur Jerôme VERON

*Compte rendu de la commission sports de Troyes Champagne Métropole par Madame Naffissatou NIANG

*Aménagement du terrain de pétanques : Le Maire présente les devis de la société Merlateau pour l'aménagement d'une plateforme pour le terrain de pétanques d'un montant de 3240.00€ HT ainsi que la création de six places de parking à proximité, d'un montant de 4042.50€ HT.

Il présente également le devis de la société construction bois et nature pour la réalisation d'une table en rondin de trois mètres d'un montant de 1 500.00€ HT.

La commission voirie se réunira sur place pour décider des emplacements.

*Changement du piano à la salle des fêtes : Le Maire présente deux devis pour le changement du piano à la salle des fêtes, à savoir :

Société Bacchus : 3 249€ HT

Société AM Pro : 2 750€ HT

Le conseil municipal accepte le devis de la société AM PRO et charge le Maire des modalités.

*Heures solidaires : Madame Angélique FAGEOT présente au conseil municipal la mise en place sur le site internet de l'heure solidaire.

Fin de séance : 21h45

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2026

<u>Article R213-9 du CGCT :</u> Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Maire et du ou des secrétaires de séance.

Numéros des Délibérations	Objet des délibérations
D24-2026	Renouvellement adhésion service droits des sols avec TCM
D25-2026	Nomination membre de la commission d'appel d'offres annule et remplace
D26-2026	Délégations du conseil municipal au Maire annule et remplace
D27-2026	Augmentation de la participation employeurs pour la participation sociale
D28-2026	Tarifs 2026 repas du 14 juillet 2026

Séance close à 21H45

Mme Angélique FAGEOT
Secrétaire de séance

Monsieur Franck MILESI
Maire

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS,

Ont signés les membres présents,

Franck MILESI	**Angélique FAGEOT**
Mickaël DALLEMAGNE	**Naffissatou NIANG**
Damien DRIAT Excusé Donne pouvoir à Franck MILESI	**Odile CORDIER**
Marc PACKO	**Laura VALAIN** Excusée
Jérôme VERON Excusé Donne pouvoir à Angélique FAGEOT	**Brice NEFF** Absent
Sandra CASARI Absente	

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LORS DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2026

- Renouvellement adhésion service droits des sols avec TCM APPROUVEE
- Nomination membre de la commission d'appel d'offres annule et remplace APPROUVEE
- Délégations du conseil municipal au Maire annule et remplace APPROUVEE
- Augmentation de la participation employeurs pour la participation sociale APPROUVEE
- Tarifs 2026 repas du 14 juillet 2026 APPROUVEE

Affiché en Mairie le

Le Maire

Franck MILESI